

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 5 septembre 2012

Présidence de Mme Patricia Correia da Rocha

Conseillers présents : 78

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter d'acheter la parcelle N° 659 au prix de CHF 1'665'000.00 y compris les frais de transaction, selon le projet de promesse d'achat à terme conditionnelle annexé ;
2. d'accepter d'indemniser le vendeur pour un éventuel manque à gagner jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 118'000.00 ;
3. de réserver les autorisations légales ;
4. d'accorder d'ores et déjà à la Municipalité les pouvoirs nécessaires pour répondre aux actions qui pourraient être intentées à la Commune et de l'autoriser à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier et à transiger.

Résultat de la votation : **Majorité évidente (2 avis contraires et 11 abstentions)**

Ainsi délibéré en séance du 5 septembre 2012.

L'attestent :

La présidente

La secrétaire

Patricia Correia da Rocha

Jacqueline Botteron